

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 8 avril à 20h00,

Sont présents les conseillères et conseillers : Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5 et Jennifer Levie au poste no.6 Tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le poste no. 3 est vacant

CONSULTATION PUBLIC A 19h45

Devant public, la conseillère Julie Bergeron, membre du comité de démolition, a présenté la décision du comité de démolition visant la demande de démolition en vertu du règlement no.333 – résidence patrimoniale – 144 ch Hurley. Le texte de la décision du comité de démolition est présenté dans le procès-verbal du 8 avril 2024. Suite à la présentation de la décision du comité de démolition, les citoyens auront 30 jours pour se prononcé par écrit, c'est-à-dire jusqu'au 8 mai 2024.

La séance publique s'est terminée à 19h52.

2024-04-63 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2024

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal du 4 mars 2024
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Adoption du règlement no.335, visant l'occupation et l'entretien des bâtiments,;
Avis de motion règlement no.336 pour autoriser des chenils, pensions pour chiens, chatterie et encadrer la possession de certains animaux ;
Avis de motion règlement no.309-17 modifiant le règlement de zonage no.309 visant les chenils et certaines conditions pour les campings.
5. Dépôt de la démission de Mme Maude St-Hilaire, poste no.3
6. Révision des salaires du personnel électoral
7. Prolongation de deux ans : contrat pour transport adapté
8. Décision du comité de démolition, dépôt d'une demande au 144 chemin Hurley
9. Attribution d'adresse civique au Parc industriel Hemmingford
10. Plan de mise en œuvre 11^e année du schéma incendie
11. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration :
 1. Participation financière pour activités organisées au centre sportif régional Louis-Cyr 2024-2025
 - b) Voirie :
 1. Camion électrique F-150 Lightning
 2. Service de débroussaillage du printemps
 - c) Service des incendies :
 1. Système de climatisation mural
 2. Batteries pour radios
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Feux d'artifice de la fête nationale au Camping Canne de bois

12. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
13. Sujets divers
14. Correspondance
15. Période des questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 13, "Sujets divers", ouvert.

2024-04-64 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
 APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 4 mars 2024 tel que déposé.

2024-04-65 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2024, ou par une appropriation de surplus ;

202400103	2024-03-12	CRSBPM (bibliothèque)	3 210,35 \$
202400104	2024-03-12	Société assurance automobiles- Qué	7 552,68 \$
202400105	2024-03-12	Comité Sportif Hemmingford	7 000,00 \$
202400106	2024-03-13	Ministère du revenu du Québec	9 843,06 \$
202400107	2024-03-13	Receveur Général du Canada	3 752,64 \$
202400108	2024-03-14	Bell Mobilité	110,35 \$
202400109	2024-03-14	Hydro-Québec	2 504,28 \$
202400110	2024-03-14	Cogeco Connexion Inc.	200,19 \$
202400111	2024-03-21	Bureau en Gros	172,32 \$
202400112	2024-03-21	OTEX Manufacturing	1 548,20 \$
202400113	2024-03-22	Desjardins - Assurances	2 861,28 \$
202400114	2024-04-04	Bell Canada	58,51 \$
202400115	2024-04-04	Hydro-Québec	1 881,37 \$
202400116	2024-04-04	Cogeco Connexion Inc.	126,32 \$
202400117	2024-04-04	CIBC Visa	3 774,10 \$
202400118	2024-04-04	AREO-FEU	3 204,93 \$
202400119	2024-04-04	Denicourt Arpenteurs	2 686,96 \$
202400120	2024-04-08	CNESST	1 550,02 \$
202400121	2024-04-08	Dunton Rainville	5 048,55 \$
202400122	2024-04-08	Fonds d'information	50,00 \$
202400123	2024-04-08	Village de Hemmingford	1 809,83 \$
202400124	2024-04-08	Groupe CCL	678,35 \$
202400125	2024-04-08	MRC des Jardins-de-Napierville	2 918,52 \$
202400126	2024-04-08	Munic.deSt-Patrice de Sherrington	4 233,15 \$
202400127	2024-04-08	Perron et fils Inc.	287,79 \$
202400128	2024-04-08	Pierre Martin	600,00 \$
202400129	2024-04-08	Somac Diesel performance Inc.	1 725,91 \$
202400130	2024-04-08	Somerville Garage	5 619,04 \$
202400131	2024-04-08	D.D. Distribution Lubrifiants Inc.	70,55 \$
202400132	2024-04-08	Ventax Graphix	149,47 \$
202400133	2024-04-08	Pavages MCM Inc.	60 230,63 \$
202400134	2024-04-08	Excavation Erwin Inc.	1 095,15 \$
202400135	2024-04-08	JALEC INC.	919,80 \$
202400136	2024-04-08	Mecanique Hemmingford	388,59 \$
202400137	2024-04-08	BUDGET PROPANE	533,01 \$
202400138	2024-04-08	Groupe géomatique AZIMUT inc.	114,98 \$

202400139	2024-04-08	Quincaillerie Hemmingford	251,88 \$
202400140	2024-04-08	HAMSTER	454,53 \$
202400141	2024-04-08	SPCA Roussillon	721,66 \$
202400142	2024-04-08	REACTIF agence web inc.	1 026,16 \$
202400143	2024-04-08	Tammy Vaillancourt	240,00 \$
202400144	2024-04-08	JT Sport	137,92 \$
202400145	2024-04-08	NAPA - Pieces d'auto Blouin & Roy inc.	226,76 \$
		Paie des employés	17 534,90 \$
			159 104,69 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
 APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 159,104 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2024-04-66 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 335, SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté lors de la séance régulière le 5 février 2024 et un premier projet lors de la séance du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement no.335 vise à octroyer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
 APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.335, de faire parvenir un extrait de cette résolution a la MRC des Jardins-de-Napierville, et de publier l'avis de promulgation.

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 336, POUR AUTORISER DES CHENILS / PENSIONS POUR CHIEN / CHATTERIE ET ENCADRER LA POSSESSION DE CERTAINS ANIMAUX

Le conseiller Jean-Marc Lamoureux donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.336, visant à autoriser des chenils / pensions pour chiens / chatterie et encadrer la possession de certains animaux.

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 309-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.309, VISANT LES CHENILS ET CERTAINES CONDITIONS POUR LES CAMPINGS

Le conseiller Jean-Marc Lamoureux donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le premier projet de règlement no.309-17, modifiant le règlement de zonage no.309, visant les chenils et certaines conditions pour les campings.

DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE AU POSTE NO. 3 MADAME MAUDE ST-HILAIRE

La conseillère au poste no.3, Madame Maude St-Hilaire a remis sa démission, effective en date du 1^{er} avril 2024.

Nous tenons à remercier Mme St-Hilaire pour son implication et son engagement au cours des sept dernières années, que ce soit en tant que

membre du conseil municipal, au comité des finances et à la présidence du comité de consultation en urbanisme.

La date de la tenue de l'élection partielle sera le 2 juin 2024 et l'avis public sera publié le 9 avril 2024.

2024-04-67 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL, ÉLECTION PARTIELLE DU 2 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections dans les municipalités (L.R.Q., c-E-2.2) établit les tarifs des énumérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut établir la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux, pourvu qu'il soit au moins équivalent à celui prévu par le Règlement sur le tarif des rémunérations et référendums municipaux (E2.2, r-2) ;

CONSIDÉRANT QUE par ses nombreuses années d'expérience la nomination de la secrétaire d'élection, Stephanie McAdam, contribue de façon significative au processus électoral, autant que la présidente d'élection ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel électoral a l'obligation d'assister à une séance d'informations qui sera rémunérée selon le poste attribué ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel électoral additionnel, en réserve sur appel, sera rémunéré selon le poste attribué, pour une durée de 3h ;

Poste	Élection partielle juin 2023	Élection partielle Juin 2024
Présidente élection(PE)	2 500\$	2 658\$
Secrétaire	2 500\$	2 658\$
Commission révision		
Réviseur	20\$/h	21\$/h
secrétaire	20\$/h	21\$/h
Agent	18\$/h	19\$/h
Table de vote		
Scrutateur	19\$/h	20\$/h
Secrétaire	18,20\$/h	19,35\$/h
PRIMO	18\$/h	19\$/h

SUITE À CES INFORMATIONS,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER les taux de rémunération tel que proposé au tableau. Les dépenses de salaires ont été prévues au fonds réservé pour la tenue d'une élection.

2024-04-68 CONFIRMATION A LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options;

CONSIDÉRANT QUE les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration.

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait au minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,

APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,

ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

DÉCISION DU CD DEMANDE DE DÉMOLITION EN VERTU DU RÉG. 333 – RÉSIDENCE PATRIMOINIAL – 144 CH HURLEY

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique a eu lieu le 8 avril 2024, à 19h45;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a eu une procuration du propriétaire du 144 ch Hurley ;

CONSIDÉRENT QUE la MRC des Jardins de Napierville a adopté un inventaire patrimonial en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 333 concernant la démolition de bâtiment a été adopté le 24 avril 2023 par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence au 144 ch. Hurley figure dans l'annexe A de ce dernier en tant que bâtiment patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'a pas de statut de reconnu en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'a aucune valeur historique et ne contribue pas à l'histoire locale ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment se trouve dans un état de décrépitude avancé ;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce bâtiment n'aura pas d'impact de dans son environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de restauration du bâtiment est disproportionnée par rapport à la valeur patrimoniale réelle de la

résidence ; CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée du sol dégagé ressemble beaucoup l'aménagement actuel du site existant ;

CONSIDÉRANT QUE la seule condition imposée par le comité est que la résidence projetée doit être d'un style architectural « champêtre » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée, que le plan de la résidence projetée, et que le plan d'utilisation de sol dégagé sont acceptés par les membres du comité ;

LE COMITÉ A DÉCIDÉ D'ACCORDER la demande de démolition pour la résidence au 144 ch. Hurley.

ADOPTÉ à l'unanimité par des membres du CD présents les conseillères Julie Bergeron et Jennifer Levie.

2024-04-69 DÉCISION DU COMITÉ POUR DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 144 CHEMIN HURLEY

CONSIDÉRANT QUE le comité constitué d'élus membres du conseil municipal décide de la validité des demandes visant la démolition d'immeuble construites avant 1940 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donnée le 26 mars 2024, pour informer les citoyens de la demande de démolition pour l'immeuble situé au 144 chemin Hurley;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage a été installé à l'immeuble du 144 chemin Hurley;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le comité de démolition autorise les travaux de démolition à l'immeuble situé au 144 chemin Hurley, et annonce que les citoyens ont jusqu'au 8 mai pour demander au conseil de réviser la décision en transmettant un écrit à cet effet à la directrice générale greffière-trésorière.

2024-04-70 ATTRIBUTION D'ADRESSE CIVIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'adresses civiques doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagiste et l'inspectrice en environnement attribue l'adresse au nouveau lot 6 626 041, situé au Parc industriel Hemmingford;

➤ 519 Boul industriel Petch;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'adresse civique ci-haut mentionnée.

2024-04-71 PLAN DE MISE EN ŒUVRE/ SCHÉMA INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la 11^e année du plan de mise en œuvre du schéma incendie a été consulté par tous les membres du conseil :

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le rapport annuel de la 11^e année du plan de mise en œuvre préparé par Mme Nancy Lussier, administratrice du service des incendies et de faire parvenir l'extrait de cette résolution, au coordonnateur en prévention d'incendie à la MRC des Jardins-de-Napierville.

2024-04-72 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS ORGANISÉES AU CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LOUIS-CYR 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Napierville a signé une entente avec le Centre Sportif Régional Louis Cyr pour la location de l'aréna pour des activités durant l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière demandée à la municipalité du Canton de Hemmingford est de 2 238,08\$, au prorata de sa population, 2 152 selon le MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière accorde la gratuité aux citoyens du canton pour l'activité de patinage libre à l'aréna ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement de 2 238,08\$ à la municipalité de Napierville, prévu au budget 2024.

2024-04-73 CAMION ÉLECTRIQUE F-150 LIGHTNING

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acheter un camion "pick-up" pour le département de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité désirent participer au virage vert en achetant un camion F-150 Ford, entièrement électrique;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire Solution Ford propose un camion F-150 Lightning tel que décrit dans l'invitation à proposer un prix;

CONSIDÉRANT QUE le prix suggéré par le concessionnaire Solution Ford, est 77 022,50\$, avant les taxes et en appliquant la subvention de 5 000\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat du camion F-150 Lightning , montant financé par le Budget 2024 en immobilisation en voirie,

2024-04-74 SERVICE DE DÉBROUSSAILLAGE DU PRINTEMPS

CONSIDÉRANT QU'en bordure de plusieurs routes municipales, des branches limite la sécurité du trafic routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité élabore un plan de débroussaillage, étalé sur trois années, d'une distance totale de 90 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise André Paris Fauchage et Débroussaillage offre le service pour un prix de 11 500\$ avant taxes, d'une distance de 30 kilomètres pour la première année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,

APPUYÉ par Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER les travaux et le paiement à l'Entreprise André Paris
Fauchage Débroussaillage, dépense financée par le budget 2024, pour
l'entretien des chemins.

**2024-04-75 SYSTÈME DE CLIMATISATION MURAL À LA CASERNE
D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation doit être remplacé a la
caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise QUEST climatisation et chauffage Inc.
propose une unité de climatisation a 3 500\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat et l'installation de l'unité murale de climatisation,
financé par le programme du subvention PRABAM.

2024-04-76 BATTERIES DE REMPLACEMENT POUR RADIOS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs batteries doivent être remplacées pour les
radios de communications entre pompières et pompiers et chef d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement est 576,50\$ par
l'entreprise JALEC Communication, avant les taxes et le transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat pour le service incendie, financé par le budget 2024
pour le renouvellement des équipements.

2024-04-77 DON AU CAMPING CANNE DE BOIS: FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le Camping Canne de bois désire souligner, encore
cette année, la fête Nationale le 22 juin prochain; en présentant des feux
d'artifice gratuitement aux résidents de Hemmingford

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'OFFRIR 700\$ au Camping Canne de bois, financé par les dons du
budget de 2024. Ce don est conditionnel à la gratuité de l'entrée pour les
résidents de Hemmingford.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION
MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-04-78 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement,
QUE la séance soit levée à 20h29

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront assumés par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2024-04-65
2024-04-68
2024-04-69
2024-04-72
2024-04-73
2024-04-74
2024-04-75
2024-04-76
2024-04-77